



FAIRE FACE À  
**L'HIVER**

*Se préparer ensemble.*

## Directives sur la longueur des trains

L'Hiver 2021-22

# Directives sur la longueur des trains



## Longueur maximale des trains (en pieds) permise en fonction de températures données

Le CN a mis en œuvre les méthodes d'exploitation ci-dessous — ou pratiques exemplaires — qui augmentent aussi la capacité et la résilience et maximisent la fluidité du réseau tout en améliorant la sécurité: • Le CN dispose d'un système à trois niveaux relatif à la longueur maximale des trains permise à certaines températures relevées près des voies, comme l'indique ce tableau :

NIVEAU	TEMPÉRATURE		TRAIN CLASSIQUE	A – TR (1x1x0)		B – TR (1x0x1)	C – SOURCES D'AIR ADDITIONNELLES
	°C	°F		AVANT AU MILIEU DU TRAIN	MILIEU À LA QUEUE DU TRAIN	AVANT À LA QUEUE DU TRAIN	3 <sup>E</sup> , 4 <sup>E</sup> , 5 <sup>E</sup> SOURCE D'AIR
<b>Trains non intermodaux, trains de vrac transportant plus d'un type de marchandises</b>							
Niveau 1	-25	-13	7 000	6 667	3 333	10 000	Pour chaque source d'air ajoutée au-delà des configurations correspondant aux colonnes A et B, la longueur de train peut être augmentée de 2 000 pieds (2 500 pieds pour les trains intermodaux et les trains de vrac d'un seul type de marchandises) par source d'air additionnelle, jusqu'à une longueur maximale de 12 000 pieds.  Cinq sources d'air au maximum peuvent être utilisées par train.
Niveau 2	-31	-24	5 000	5 000	2 500	7 500	
Niveau 3	-36 ou moins	-33 ou moins	4 000	4 000	2 000	6 000	
<b>Trains intermodaux et trains de vrac transportant un seul type de marchandises</b>							
Niveau 1	-25	-13	8 000	8 000	4 000	12 000	
Niveau 2	-31	-24	6 000	5 667	2 833	8 500	
Niveau 3	-36 ou moins	-33 ou moins	4 500	4 500	2 200	6 700	

**Notes :**

1. Aux fins du présent tableau, traction répartie (TR) peut désigner des locomotives à traction répartie ou des wagons à freinage réparti.
2. Pour les trains mixtes en TR 1x0x1, la longueur maximale permise de l'avant du train à la TR est de 7 500 pieds.
3. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux trains de minerai de fer dans l'ancien territoire du DMIR.
4. Les températures données correspondent aux températures les plus froides prévues entre le point d'origine et le point de destination du train.
5. La colonne C ne s'applique pas aux trains clés.